



Participation frais travaux assainissement collectif

Par **abc31**, le **06/07/2017** à **13:10**

Bonjour,rnrnJ'habite depuis 2008 une vieille maison de village. En 2015, la mairie a fait installer dans ma rue un réseau d'assainissement collectif. La mairie m'a envoyé une facture de 1.000 euros pour ces travaux. A ce jour, je ne suis pas relié. Je paye cette facture en 10 fois. Je reçois aussi des factures assainissement alors que je ne suis pas relié.rnrnPourriez-vous m'informer si je dois (ou plutôt devais) payer cette facture ? Sinon, comment dois-je faire pour me faire rembourser de la facture des travaux d'installation et de la facture d'utilisation du réseau (non branché à ma maison) ?rnrnJe vous remercie par avance de votre réponse.

Par **morobar**, le **06/07/2017** à **17:10**

Bonjour,rnVous n'y êtes pas du tout.rnC'est à vous de financer les travaux de liaison entre votre maison et le réseau public.rnEt ce n'est pas une option mais une obligation de vous relier.rnEt de boucher/shunter la fosse sceptique interdite avent rejet au tout à l'égoutrnPour le reste vous êtes une victime de la taxe d'aménagement.rn
https://fr.wikipedia.org/wiki/Taxe_d%27am%C3%A9nagement

Par **abc31**, le **06/07/2017** à **23:59**

bonsoir, tout d'abord merci pour votre réponse. rnJe ne parle aucunement de liaison. Je parle des travaux du réseau public(en dehors de chez moi, dans la rue qui dessert tout le monde).

Pour l'instant, je ne suis pas relié à ce réseau. J'ai 2 ans pour le faire. rnPour me raccorder à ce nouveau réseau, je n'aurais (je l'espère) aucun problème technique ou financier)